



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) « LE P'TIT PARADIS »  
COMMUNE DE PREZ

**Inscription de notre enfant à l'accueil extrascolaire (AES) 2026-2027**

**Enfant**

Nom :	Prénom :	♂ ♀
Rue :	NPA localité :	
Date de naissance :	Degré scolaire en 2026– 2027 :	
Langue première :	Autres langues :	
Assurance maladie :	RC privée :	
Régimes alimentaires :	Maladie :	
	Allergie *:	

\* certificat médical obligatoire

**Fréquentation souhaitée (cochez les unités souhaités)**

Début du contrat :  Début de l'année scolaire  Autre date :

Unité d'accueil	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant l'école dès 06h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matinée	Fermé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fermé
Midi <b>avec</b> le repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir jusqu'à 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Statut irrégulier** réservé uniquement aux parents ayant un horaire variable (preuve obligatoire)  
Je m'engage à remettre par courriel ([aes@prez.ch](mailto:aes@prez.ch)) la liste de présence de mon enfant **au plus tard le 20 du mois pour le mois suivant.**

**Autorisations**

**Photographie :**

Notre enfant peut être photographié dans le cadre des activités de l'AES  oui  non

**Trajet accueil -> maison**

Nous venons chercher notre enfant à l'accueil  Notre enfant rentre seul à la maison

Autre·s personne·s : nom, prénom et téléphone : \_\_\_\_\_

**Trajet accueil -> école (uniquement école Noréaz)**

Notre enfant est **sous la responsabilité du personnel** de l'accueil pour les trajets

Notre enfant effectue les trajets seul, déchargeant le personnel de cette responsabilité

**No d'urgence / Qui contacter en cas de non-réponse des parents ?**

Nom, prénom :	Lien de parenté :
Téléphone mobile :	Téléphone fixe :



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) « LE P'TIT PARADIS »  
COMMUNE DE PREZ

### Composition du ménage

Parent :

Parent  Concubin

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Adresse :

Adresse :

NPA localité :

NPA localité :

Téléphone fixe :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Téléphone mobile :

E-mail (obligatoire) :

E-mail :

Etat civil :

Etat civil :

Garde de l'enfant placé :  conjointe  exclusive

Garde de l'enfant placé :  conjointe  aucune

### Situation professionnelle

Salariée Taux d'activité (%) \_\_\_\_\_

Salariée Taux d'activité (%) \_\_\_\_\_

Indépendante Taux d'activité (%) \_\_\_\_\_

Indépendante Taux d'activité (%) \_\_\_\_\_

Autre \_\_\_\_\_

Autre \_\_\_\_\_

### Fratric

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Nom, prénom :

### Calcul du tarif de garde

En annexe, vous trouvez la grille tarifaire ainsi que la méthode de calcul pour fixer le revenu déterminant.

Nous autorisons la caisse communale à transmettre notre avis de taxation

Nous sommes imposés à la source, nous fournissons notre attestation de l'impôt à la source

Nous ne souhaitons pas communiquer nos données fiscales. **Veillez appliquer le tarif maximum.**

### Facturation

Adresse de facturation :

### Signatures

Nous certifions que les renseignements donnés sont exacts.

Date :

Signature :

**Ce formulaire est à retourner jusqu'au 1er mai 2026 à  
Administration communale de Prez, Route de Fribourg 19, 1746 Prez-vers-Noréaz**



## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) « LE P'TIT PARADIS » COMMUNE DE PREZ

### Détermination du tarif :

Un tableau Excel mis à disposition sur le site internet de l'école. Il vous aidera à calculer votre revenu déterminant. Les tarifs sont calculés sur la base du dernier avis de taxation valable (situation au 31 mai 2026). Le tarif est valable durant l'année scolaire.

**Les tarifs de l'AES sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents. Le revenu déterminant est donné par le revenu annuel net de l'avis de taxation (code 4.910) auquel sont ajoutés :**

#### **a. pour les personnes salariées ou rentières :**

- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110 à 4.140) ;
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.00 (code 4.210) ;
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.00 (code 4.310) ;
- le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.910).

#### **b. pour les personnes qui exercent une activité indépendante :**

- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110) ;
- les autres primes et cotisations (code 4.120) ;
- le rachat d'années d'assurances (2<sup>e</sup> pilier) pour la part qui excède CHF 15'000.00 (code 4.140) ;
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.00 (code 4.210) ;
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.00 (code 4.310) ;
- le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.910).

**Pour les personnes imposées à la source**, le revenu déterminant correspond à 80 % du revenu brut soumis à l'impôt, augmenté du vingtième de la fortune imposable selon les données fiscales disponibles au 1er janvier de l'année en cours.

**Les règles sur la détermination du revenu s'appliquent indépendamment de l'état civil des parents** (représentant·e·s marié·e·s, en partenariat enregistré ou en union libre).

Si un parent vit en concubinage depuis plus de 2 ans, ou sur une durée plus courte en cas d'enfant commun·e, il doit également renseigner sur les revenus de son concubin·e, lesquels seront pris en compte dans le calcul du revenu déterminant.

### **Alternance 3H-4H**

Si votre enfant doit fréquenter l'AES durant les alternances des 3H (mardi matin – jeudi matin) et les alternances de 4H (mardi après-midi – jeudi après-midi), nous vous demandons de compléter les deux places en fonction de vos besoins. Nous ajusterons vos demandes à l'aide des listes transmises par l'école.

### **Horaires irréguliers :**

Si votre enfant devait fréquenter l'AES de manière irrégulière, nous vous demandons deux plages horaires fixes au minimum dans le formulaire d'inscription (horaire de base facturé). Les horaires irréguliers seront remis par courriel ([aes@prez.ch](mailto:aes@prez.ch)) au plus tard le 20 du mois précédant pour le mois suivant. **Ils seront confirmés en fonction des places disponibles.**